

Date de publication 11/3/2017

Date d'ouverture : 21/3/2017

1. Objet

L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, lance l'Appel d'offres relatif au marché à commandes pour les besoins courants de l'essence et du gasoil à fournir durant 12 mois dès la signature du contrat et la fourniture de pompe pour chaque produit, telles que spécifiées à la Section II, Spécifications Techniques.

2. Financement du marché

Le financement est assuré sur fonds propres de l'ONATEL.

3. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux lots composés comme suit :

Lot 1 : - cent quatre-vingt mille (180.000) litres de gasoil

- Soixante mille (60.000) litres d'essence
- Une Pompe de distribution pour chaque produit ;

Lot 2 : - cent vingt mille (120.000) litres de gasoil

- quarante mille (40.000) litres d'essence

4. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Délais d'Exécution

La livraison sera effectuée dès la réception du bon de commande pour les lots 1 et lot 2.

6. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître d'œuvre citée ci-dessous sur présentation de deux bordereaux de versement des montants suivants :

- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;
- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au sous compte de Transit des Recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

N.B. L'absence de ces bordereaux entraîne le rejet d'offres.

Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL pendant les heures de service.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 31/3/2017 à 10h00, heure de Bujumbura sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire adressée à :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».

B.P. 60 Bujumbura –BURUNDI

Tél.: + (257) 22 26 6601 ; + (257) 22 266605

FAX : + 257 22 26 6606

avec le mention « Avis d'Appel d'Offres N° DNCMP/40/F/2017

Lot 1 : Marché à commandes pour les besoins courants de l'essence, du gasoil et de deux pompes de distribution carburant » ;

Lot 2 : Marché à commandes pour les besoins courants de l'essence et du gasoil ;

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Office National des Télécommunications « ONATEL », en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 6.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 6 au plus tard le 31/3/2017 à 10h00, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics, DNCMP en sigle, à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le 31/3/2017 à 10h30, heure locale.

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique ; et
l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

